

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.07.04-008 - Association sportive du Collège – demande de subvention exceptionnelle.

L'an deux mil dix huit, le quatre juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2018

PREFECTURE GIRONDE
13.07.2018

Monsieur Benjamin DERVIEUX a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel	X		
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
GROLLEAU Thierry		X	SAUX Brigitte
BARLAND François		X	DERVIEUX Benjamin
PONS Annie	X		
MARCHETTI Jacques	X		
CHAMBAUD Michel		X	MARCHETTI Jacques
DUPUY Pauline		X	TURBÉ Roselyne
SAINT-GERARD Christiane	X		
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
MAURY Roxane	X		
LALANNE Nicole		X	MAURY Roxane
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

DEL.2018.07.04-008 - Association sportive du Collège – demande de subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Monsieur Bernard VINCE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission vie locale en date du 19 juin 2018.

Une des équipes d'escalade de l'Association sportive du collège, composée de 4 jeunes Parempuyrien(ne)s, a remporté le titre académique UNSS et a de ce fait été sélectionnée en championnat de France, qui s'est déroulé à Morez dans le Jura.

Le coût du déplacement et de l'hébergement s'élève à 1 531 €.

L'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle pour lui permettre de faire face à cette dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard VINCE
Après en avoir délibéré

Pour : 29
Contre : /
Abstention(s) : /

- ⚡ **Décide** d'accorder une subvention de 600 € à l'Association sportive du Collège.
- ⚡ **D'inscrire** cette dépense au compte 6574-025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



B. François
Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 Juillet 2018
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

